

### Compte-rendu de réunion

Le jeudi 29 août 2024, le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Loir s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de M. Alain BOURGEOIS, ainsi que la vice-présidence de Mme Estelle COCHARD, M. Claude JAUNAY, M. Martial LECOMTE et M. Philippe CHAMBRIER.

#### Participation à la séance :

- COLLEGE DES ELUS (collège n°1) – 6 présents (6/12)
- COLLEGE DES USAGERS (collège n°2) – 3 présents (3/6)
- COLLEGE DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (collège n°3) – 6 présents (6/6)

Soit un total de 15 membres présents sur 24 membres du Bureau de la CLE.

#### Représentants élus (collège n°1) : 6 membres présents

Contact	FONCTION	Présence le 29/08/2024
Monsieur Laurent BOREL	Maire de Saint-Jean Froidmentel	-
Monsieur Jean-Paul TRICOT	Adjoint au maire du Lude	-
Monsieur Patrick MARTIN	Maire de Mottereau	<b>PRESENT</b>
Monsieur Alain BOURGEOIS	Maire de Morée	<b>PRESENT</b>
Monsieur Philippe CHAMBRIER	Adjoint au maire de Vendôme	<b>PRESENT</b>
Monsieur Dominique DHUY	Maire de Nourray	-
Monsieur Patrick JEANNE	Conseiller municipal de Bonneval	-
Monsieur Alain HALAJKO	Adjoint au maire de Meslay	-
Monsieur Martial LECOMTE	Maire de Marolles-les-Buis	-
Monsieur Claude JAUNAY	Vice-président de la Communauté de Communes du Pays Fléchois	<b>PRESENT</b>
Madame Estelle COCHARD	Conseillère Régionale Centre Val de Loire	<b>PRESENTE</b>
Monsieur Siebe POSTMA	Vice-président de la Communauté de Communes Sud Sarthe	<b>PRESENT</b>

**Représentants des usagers (collège n°2) : 3 membres présents**

Contact	FONCTION	Présence le 29/08/2024
Monsieur Gilles BRUNEVAL	Association de sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe	<b>PRESENT</b>
Monsieur Éric LOYAU	Chambre d'Agriculture de la Sarthe	-
Monsieur Vincent MICHELET	Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher	-
Monsieur Pierre FETTER	Association des Fédérations de Pêche Centre - Val de Loire	<b>PRESENT</b>
Monsieur Yves D'ANDIGNE	Président de l'Association CADVIL	-
Monsieur Pierre BESNARD	UFC Que Choisir Sarthe	<b>PRESENT</b>

**Représentants des services de l'état (collège n°3) : 6 membres présents**

Contact	FONCTION	Présence le 29/08/2024
Madame Maud COURCELAUD	Agence de l'eau Loire-Bretagne	<b>PRESENTE</b>
Madame Raphaël CHAUSSIS	DDT de la Sarthe	<b>PRESENT</b>
Monsieur Emile HUGUET	DDT d'Eure et Loir	<b>PRESENT</b>
Monsieur Olivier POITE	DDT du Loir et Cher	<b>PRESENT</b>
Monsieur Mickaël BLOT	DREAL des Pays de la Loire	<b>PRESENT</b>
Madame Sabine BESSIN	Office Français pour la Biodiversité Centre Val de Loire	<b>PRESENTE</b>

**Autres personnes assistant à la réunion :**

Contact	STRUCTURE	Fonction
Madame Hélène ANQUETIL	Office Français pour la Biodiversité	Chargée de mission
Madame Céline PERSICO	Etablissement public Loire (SAGE Loir)	Animatrice
Madame Florine CHAMPION	Etablissement public Loire (SAGE Loir)	Animatrice

**ORDRE DU JOUR**

1. Retour sur le COPIL HMUC Argance du 12 juillet 2024
2. Retour sur la consultation dématérialisée des membres de la CLE
3. Validation de la phase 1 de l'étude HMUC Argance
4. Etude de préfiguration HMUC sur le bassin versant du Loir
5. Questions diverses

## INTRODUCTION

M. Alain BOURGEOIS, Président de la CLE, introduit la réunion en remerciant les participant.es présent.es.

Mme Céline PERSICO annonce l'ordre du jour du Bureau de CLE, portant sur les deux études quantitatives menées sur le territoire du SAGE Loir.

## ORDRE DU JOUR N°1 : RETOUR SUR LE COPIL HMUC ARGANCE DU 12 JUILLET 2024

Mme Florine CHAMPION expose les points abordés lors du COPIL HMUC Argance du 12 juillet consacré à la gamme de débits écologiques (cf. Présentation).

Aucun membre du Bureau de CLE n'ayant de question ou de remarque à formuler, le deuxième point à l'ordre du jour est traité.

## ORDRE DU JOUR N°2 : RETOUR SUR LA CONSULTATION DEMATERIALISEE

Mme Florine CHAMPION présente les résultats de la consultation dématérialisée des membres de la CLE du SAGE sur la phase 1 de l'étude HMUC Argance (cf. Présentation).

M. Claude JAUNAY rappelle que l'Argance se situe sur le territoire de la Communauté de Communes des Pays Fléchois (CCPF). Le COPIL du 12 juillet 2024 a validé une gamme de débits écologiques comprise entre 30 et 60 L/s.

Il souligne également que le cours d'eau de l'Argance est un cours d'eau très sensible, nécessitant une vigilance particulière selon les périodes de l'année et les événements climatiques. Il mentionne la possibilité de devoir réajuster cette gamme à l'avenir en fonction des conditions observées.

M. Pierre BESNARD exprime des interrogations quant à la réponse apportée par la Communauté de Communes Sud Sarthe lors de la consultation.

M. Siebe POTSMAN souligne la variabilité dans les données rendant difficile la fixation de seuils précis pour les débits écologiques. Il évoque également les incertitudes concernant les volumes prélevables, en insistant sur les répercussions que cela pourrait avoir, notamment pour le secteur agricole.

M. Pierre BESNARD ajoute que le secteur agricole, face à l'évolution du climat, devrait être amené à revoir ses modes de culture. Il insiste également sur la nécessité pour tous les acteurs, de prendre conscience de cette réalité et de ne pas attendre le dernier moment pour agir.

M. Siebe POTSMAN exprime que le monde agricole est déjà en pleine mutation et adaptation face aux événements climatiques. Bien que cette année soit marquée par un excès d'eau, des épisodes de sécheresse seront à prévoir dans les années suivantes. La variabilité climatique sera une préoccupation majeure et les cultures gourmandes en eau seront à limiter.

Mme Estelle COCHARD précise que les événements extrêmes liés au dérèglement climatique deviendront de plus en plus fréquents, ce qui complique la prise de décision. Elle mentionne la possibilité de devoir revoir la gamme de débits. En effet, avec un seuil bas à 30 L/s et des épisodes de sécheresse plus fréquents, la perte de biodiversité risque de

s'accélérer. Et ces pertes de biodiversité auront également des impacts sur l'agriculture (par exemple perte des pollinisateurs).

Mme COCHARD attire l'attention sur le fait que la définition de la gamme n'est qu'un élément parmi d'autres. Elle souligne la nécessité de définir des actions très concrètes, comme des mesures d'agroforesterie.

M. Philippe CHAMBRIER partage les interventions précédentes et insiste sur la nécessité des échanges avec le monde agricole, tout en tenant compte de la variabilité des saisons et du climat. Il souligne la difficulté de fixer les débits écologiques et d'anticiper les conséquences sur l'ensemble des usagers.

M. Claude JAUNAY complète en rappelant qu'il s'agit d'un petit territoire et que des travaux sont réalisés en collaboration avec le monde agricole et les représentants des communes traversées par l'Argance.

Mme Céline PERSICO appuie sur le travail de la CCPF, exercé en régie à travers la compétence GEMAPI, en mettant l'accent sur les actions réalisées pour améliorer la qualité du milieu. L'étude s'inscrit dans une globalité. Le diagnostic scientifique réalisé par le bureau d'études sert de base pour l'état des lieux et la définition de la gamme, qui pourra être ajustée à l'avenir en fonction des évolutions climatiques.

### ORDRE DU JOUR N°3 : VALIDATION DE LA PHASE DE L'ETUDE HMUC ARGANCE

M. Alain BOURGEOIS soumet au vote la validation de la gamme de débits écologique (30 – 60 L/s) :

- Votant.es : 15
- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions : 1

M. BOURGEOIS procède au vote pour la validation de la phase 1 de l'étude HMUC Argance :

- Votant.es : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**La phase 1 de l'étude HMUC Argance est validée.**

### ORDRE DU JOUR N°4 : ETUDE DE PREFIGURATION HMUC LOIR

Mme Florine CHAMPION présente les ajustements dans la prestation de l'étude de préfiguration HMUC sur le bassin versant du Loir (cf. Présentation).

M. Claude JAUNAY questionne la capacité du SAGE à mobiliser des ressources humaines en interne pour effectuer le complément d'étude (rédaction du cahier des charges).

Mme Florine CHAMPION indique que le poste concerné est maintenu pour une durée d'un an.

M. Alain BOURGEOIS ajoute que la cellule d'animation rencontre des difficultés, en particulier avec l'absence prolongée de l'animatrice principale depuis plus d'un an.

Mme Maud COURCELAUD exprime qu'il semble plus pertinent de faire travailler le bureau d'étude sur un scénario supplémentaire plutôt que sur la rédaction d'un cahier des charges.

Elle met également en avant l'importance de la question du personnel au sein de la cellule d'animation du SAGE. Le territoire du Loir est vaste, avec des problématiques fortes et variées, ce qui nécessite des moyens humains suffisants pour garantir un bon fonctionnement et le bien-être des salariées.

M. Alain BOURGEOIS en tant que président de la CLE soutient cette position. La cellule d'animation est actuellement sous-dimensionnée par rapport à la taille du territoire, et il semble important d'augmenter les effectifs pour le confort du personnel en place. Cela soulève la problématique de trouver le personnel ainsi sur les financements nécessaires.

Mme Estelle COCHARD exprime la volonté de former un petit groupe de travail dédié aux questions RH afin d'explorer les possibilités de recrutement.

Mme Céline PERSICO indique qu'il s'agit d'un travail à engager avec la structure porteuse, l'Etablissement public Loire (EPL). Elle suggère de travailler sur une proposition adaptée aux besoins identifiés puis de les faire remonter à l'EPL.

Mme Maud COURCELAUD soulève la question de savoir si une autre structure que l'EPL pourrait éventuellement porter le SAGE à l'avenir.

---

## ORDRE DU JOUR N°5 : QUESTIONS DIVERSES

Mme Céline PERSICO présente des points à discuter notamment la sensibilisation des membres de la CLE, la composition de la CLE pour 2026, et la révision du SAGE à envisager (cf. Présentation).

M. Alain BOURGEOIS ajoute que ces éléments sont liés au sujet précédent et à la question du personnel de la cellule d'animation du SAGE.

Concernant la sensibilisation, il existe un manque d'informations. Certains membres de la CLE ne sont pas pleinement familiers avec le fonctionnement de la CLE et des enjeux du territoire. Il semble nécessaire de prévoir des actions de sensibilisation pour renforcer les compétences des membres de la CLE.

M. Alain BOURGEOIS souligne également que la révision du SAGE représente un travail colossal. En plus de 15 ans, le contexte et les enjeux ont évolué, ce qui justifie une réévaluation approfondie.

Mme Céline PERSICO appuie que la révision du SAGE constitue un travail important et il est nécessaire de commencer à réfléchir à cette révision pour les années à venir. Elle ajoute que ces questions pourront être abordées lors des prochaines CLE.

En l'absence d'autres remarques, M. Alain BOURGEOIS clôture la réunion en remerciant l'ensemble des participant.es.



# Bureau de CLE SAGE Loir

**Jeudi 29 août 2024 – Visioconférence**



# Ordre du jour

1. Retour sur le COPIL HMUC Argance du 12 juillet 2024
2. Retour sur la consultation dématérialisée des membres de la CLE
3. Validation de la phase 1 de l'étude HMUC Argance
4. Etude de préfiguration HMUC sur le bassin versant du Loir
5. Questions diverses

# Ordre du jour

1. Retour sur le COPIL HMUC Argance du 12 juillet 2024
2. Retour sur la consultation dématérialisée des membres de la CLE
3. Validation de la phase 1 de l'étude HMUC Argance
4. Etude de préfiguration HMUC sur le bassin versant du Loir
5. Questions diverses



# Rappel étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat)

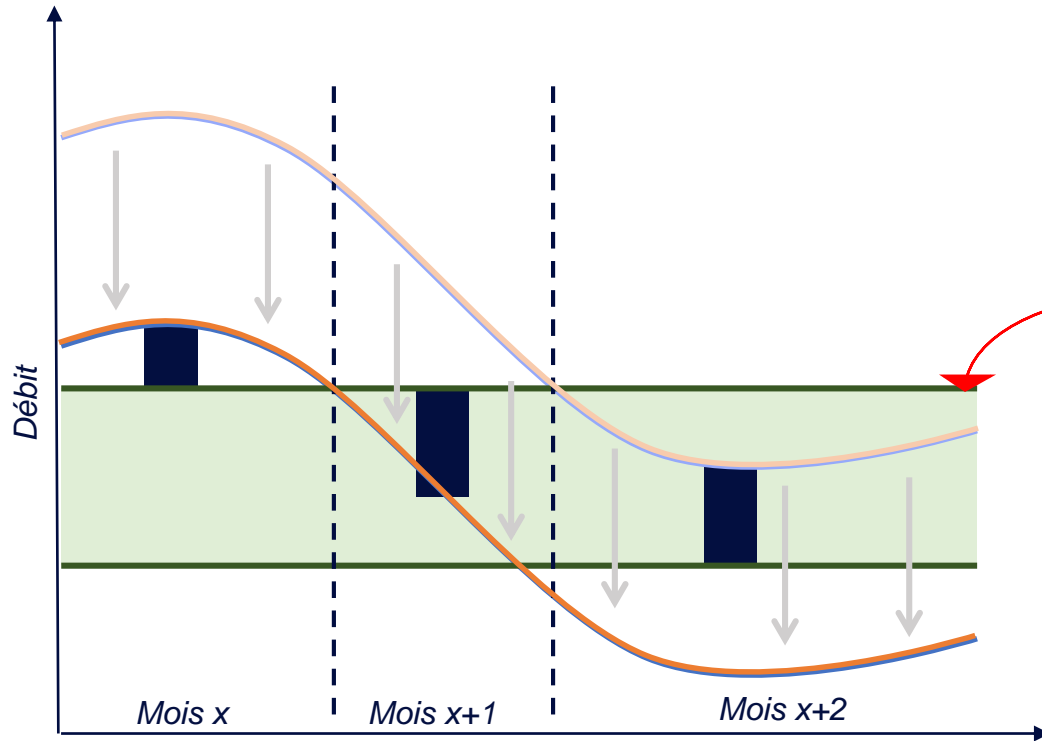
HMUC est un outil de l'agence de l'eau qui permet :

- ❖ D'améliorer la connaissance locale et de diagnostiquer les ressources disponibles et de leur évolution en intégrant le changement climatique
- ❖ De définir une stratégie de gestion de l'eau permettant un retour à l'équilibre quantitatif et au bon état écologique des cours d'eau

Cette analyse offre la possibilité au territoire de modifier localement le cadre de gestion qui est fixé par le SDAGE :

- Révisions des débits objectifs
- Révision des volumes prélevables et les conditions de prélèvements pour les rendre mieux adaptés au territoire

# Objectifs et déroulement de l'étude HMUC



- Gamme pour le positionnement du DOE
- Débits écologiques
- Hydrologie influencée
- Hydrologie désinfluencée
- Effet des usages de l'eau
- Effet du changement climatique

## ➤ Phase 1 : Etat des lieux

- Description de l'hydrologie observée (=influencée) des cours d'eau;
- Quantification des usages de l'eau (prélèvements et rejets);
- Reconstitution de l'hydrologie désinfluencée des cours d'eau. Ce qu'on observerait sans prélèvements et rejets;
- Détermination des besoins en eau des milieux aquatiques: les débits écologiques
- Caractérisation du changement climatique et de son effet sur la ressource en eau

## ➤ Phase 2 : Analyse croisée et établissement de seuils généraux

- Analyse croisée
- Calcul des débits objectifs d'étiage (DOE) et des volumes prélevables

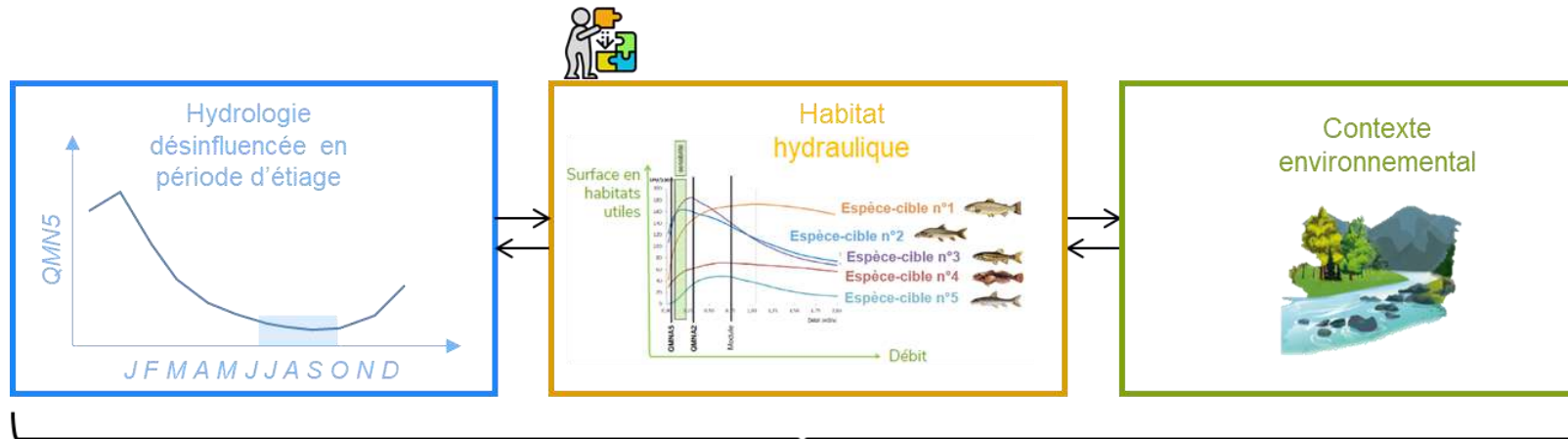
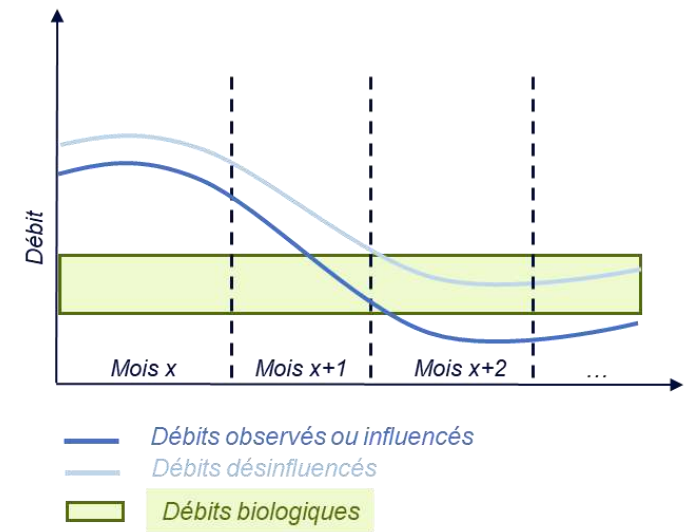
## ➤ Phase 3 : Propositions d'adaptations et d'actions

- Répartition du volume prélevable entre usages réglementés (irrigation, industrie, AEP)
- Analyse de la gestion de crise
- Propositions d'action

# Volet « Milieux » - Objectifs

## Objectifs du volet « Milieux » :

- Etablir un **contexte environnemental**
- Evaluer les besoins des milieux aquatiques :
  - ✓ Appréhender le fonctionnement des milieux et les problématiques rencontrées
  - ✓ Déterminer des **débits écologiques** permettant le bon fonctionnement des milieux et la vie des espèces
  - ✓ Servira à la définition des débits objectifs



- Sur les cours d'eau, leurs états (piscicole, écologique, morphologique, ...) et les altérations que l'on rencontre
- Les aménagements du territoire, l'occupation du sol, ...
- Le patrimoine naturel remarquable

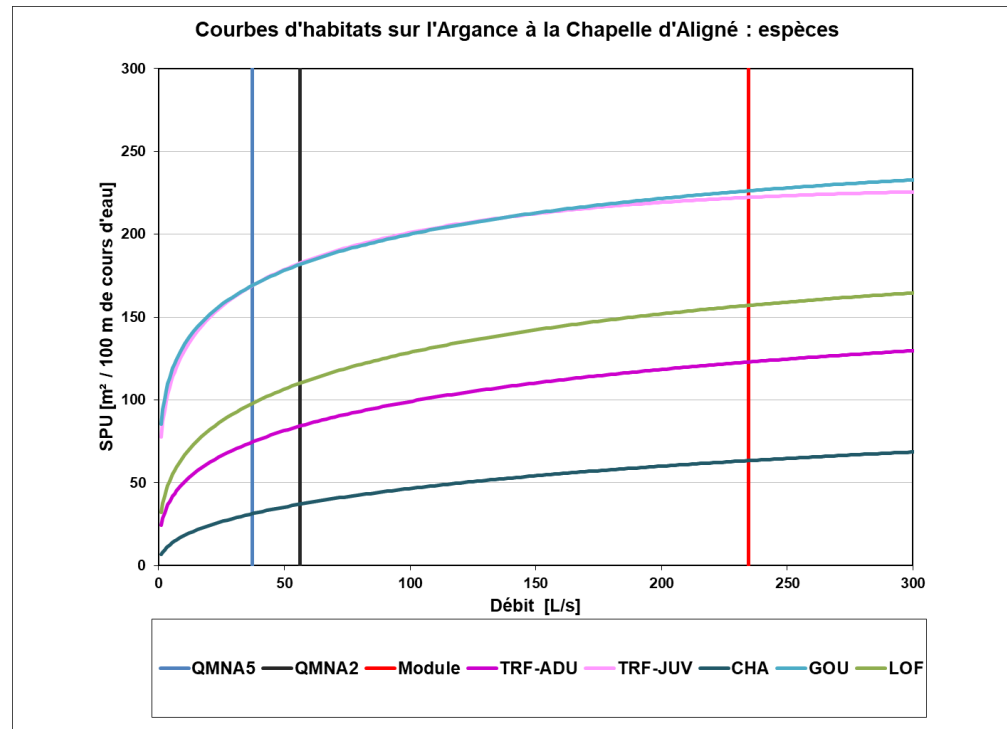
**Gamme de Débits écologiques** = Gamme de débits marquant une transition entre une situation favorable au bon fonctionnement des milieux et une situation critique pour les espèces aquatiques

# Volet « Milieux » - Objectifs

## Application du protocole ESTIMHAB

- Définition d'un tronçon pour appliquer le protocole
- Deux campagnes de mesures de terrain à des débits contrastés (estimation de la géométrie hydraulique)

*Rendre compte des faciès d'écoulement, proche de la station hydrométrique, morphologie peu modifiée*



- Simulation de la qualité de l'habitat pour différentes espèces
- Interprétation des résultats par analyse des courbes

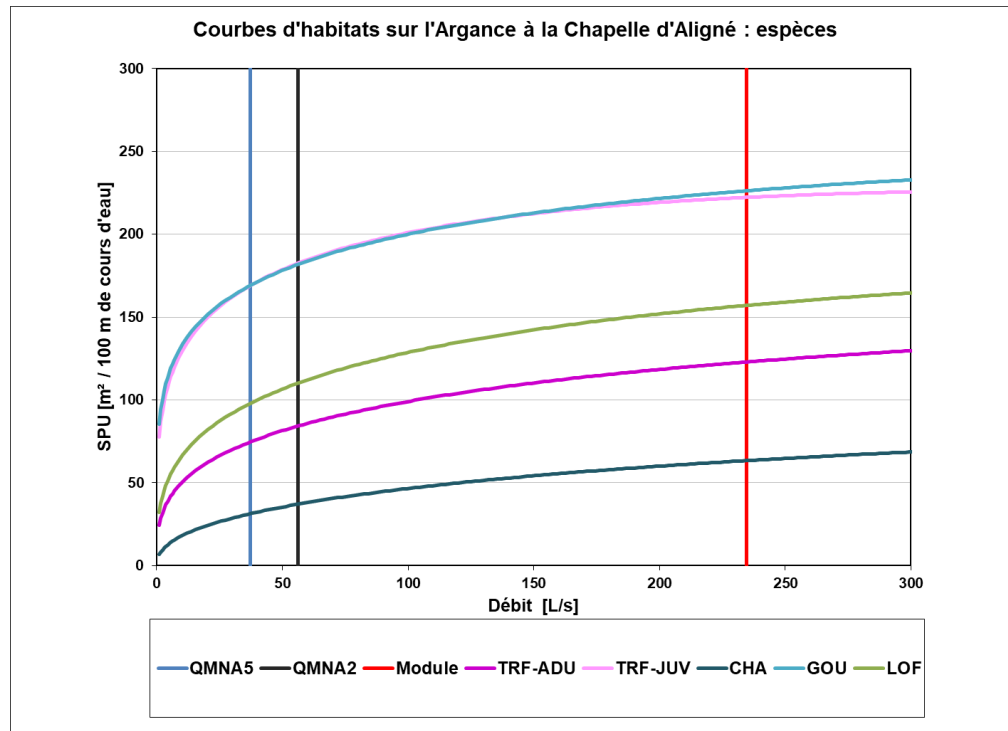
➔ **Gamme provisoire**

# Volet « Milieux » - Objectifs

## Application du protocole ESTIMHAB

- Définition d'un tronçon pour appliquer le protocole
- Deux campagnes de mesures de terrain à des débits contrastés (estimation de la géométrie hydraulique)

*Rendre compte des faciès d'écoulement, proche de la station hydrométrique, morphologie peu modifiée*



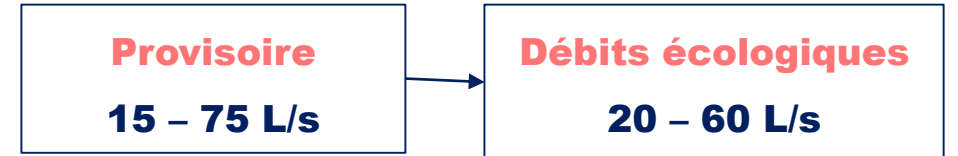
- Simulation de la qualité de l'habitat pour différentes espèces
- Interprétation des résultats par analyse des courbes
- Mise en perspective avec l'hydrologie naturelle
- Prise en compte du contexte environnemental

➔ **Gamme de débits écologiques**

# Propositions de débits écologiques

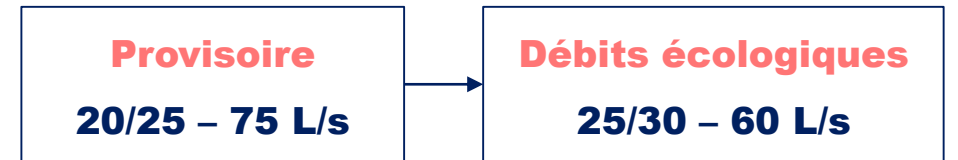
## Proposition du bureau d'étude

- Gamme présenter en COTECH & tardivement contester par l'OFB



## Proposition de l'OFB

- Un débit de 30 L/s est proche du VCN(10) 5 (*indicateur marquant le plus fiable débit sur 10 jours consécutifs avec une probabilité d'apparition de 5 ans = situation exceptionnellement sèche*)
- Perte d'habitat qui s'accélère en dessous de 30 L/s et encore plus en dessous de 25L/s
- D'après les mesures terrain, la continuité écologique n'est pas assurée pour la Truite adulte (*débit de 10 L/s lors de la campagne de basses eaux*).

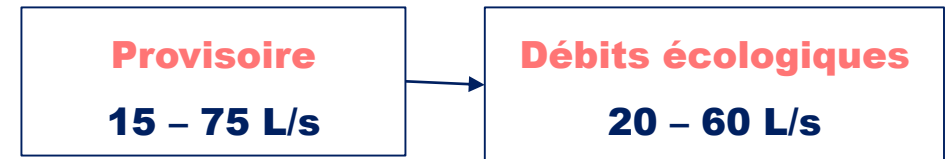


« il s'agit donc d'un débit critique, très éloigné d'un débit biologique de bon fonctionnement »

# Propositions de débits écologiques

## Proposition du bureau d'étude

- Gamme présenter en COTECH & tardivement contester par l'OFB



## Proposition de la FDPPMA 49

- Rehausser la gamme de débits écologiques, compte tenu :
  - Du naturel contraste hydrologique du bassin
  - Des altérations morphologiques
  - De la perte rapide d'habitat

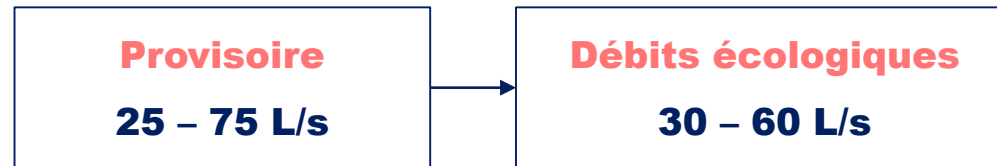


*La borne haute ici proposée est susceptible d'être fréquemment non respecté*

*Le gain d'habitat n'est pas significatif par rapport au débit de référence (QMNA2 naturel)*

# Propositions de débits écologiques

## Gamme de débits écologiques validée en COPIL



### Point de vigilance

- Analyser la gamme au regard des besoins accrus des milieux aquatiques en période printanière

### Validation de la gamme et de phase 1 de l'étude

- Consultation dématérialisée des membres de la CLE du SAGE Loir (de mi-juillet à fin août 2024)
- Bureau de CLE



# Ordre du jour

1. Retour sur le COPIL HMUC Argance du 12 juillet 2024
2. Retour sur la consultation dématérialisée des membres de la CLE
3. Validation de la phase 1 de l'étude HMUC Argance
4. Etude de préfiguration HMUC sur le bassin versant du Loir
5. Questions diverses

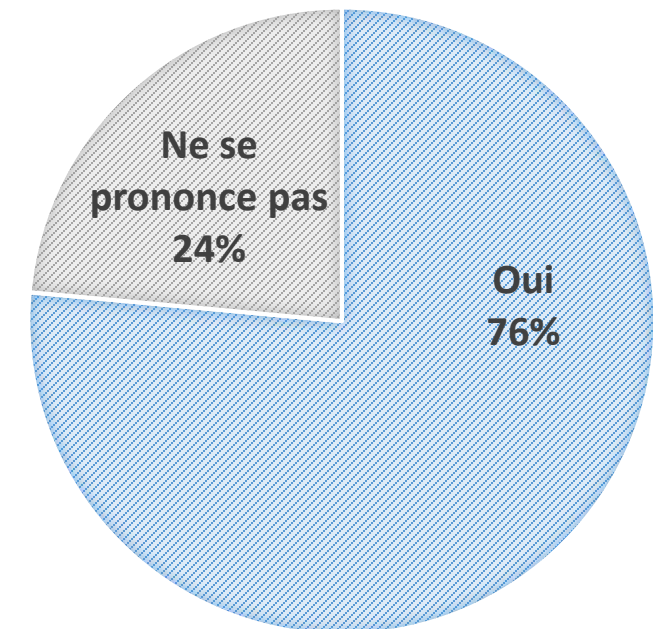
# Consultation dématérialisée

**17 réponses à la consultations dont :**

- **7** du 1<sup>er</sup> collège - représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux
- **8** du 2<sup>e</sup> collège - représentants des usages, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations
- **2** du 3<sup>e</sup> collège - représentants de l'Etat et de ses établissements publics

*(+ 2 réponses non prises en compte)*

**Êtes-vous d'accord avec la nouvelle  
de gamme de débits écologiques,  
30 – 60 L/s, validée en COPIL du 12  
juillet 2024 ?**



# Consultation dématérialisée

## Remarques :

### FDPPMA 49 : Oui

- Une attention particulière pour la période printanière, d'où notre proposition initiale de gamme de 30-100L/s
- La gamme haute de 100L/s sera à étudier sur la période charnière de fin de printemps - début période estivale

### OFB : Oui

- La gamme de débit biologique retenue (30 L/s – 60 L/s) convient pour les mois d'étiage, en revanche elle n'est très probablement pas adaptée aux débits printaniers, période pendant laquelle les besoins des organismes aquatiques sont plus importants.
- La gamme de débits biologiques devra faire l'objet d'une analyse particulière au regard de l'hydrologie de ces mois d'intersaisons (printemps, voire automne)

### France Nature Environnement Centre Val de Loire : Oui

- Nécessité d'un débit écologique minimal réaliste (30 L/s au minimum) afin de permettre un maintien correct, voire un développement, de la biodiversité existante

### UFC Que Choisir : Oui

- Favorable à la proposition pour assurer la survie du milieu aquatique

# Consultation dématérialisée

## Remarques :

Chambre d'agriculture Pays de la Loire : Ne se prononce pas

- A la vue de l'incertitude de la méthodologie de détermination de la gamme des DB (point d'inflexion de courbe comme déterminant de DB), nous ne sommes pas en capacité de nous prononcer sur la certitude du 30 L/s, par rapport à d'autres débits entre 20 et 30 L/s
- Une hausse de 10 L/s du seuil bas de débits biologiques (de 20 à 30 L/s), c'est une baisse d'environ 190 000 m<sup>3</sup> non prélevable in fine entre avril et octobre : impact non négligeable sur des potentiels volumes prélevables
- Le seuil haut des débits biologiques ne pourra constituer une limite de débit à ne pas franchir

Région Centre Val de Loire : **Oui**

- Approbation de la nouvelle gamme de 30 L/s-60 L/s avec beaucoup de réserves, même si la proposition faite semble être une avancée par rapport à la proposition précédente
- Sonner le signal d'alarme pour que les décisions prises soient à la hauteur des enjeux
- Si les pertes d'habitats commencent à s'accélérer en dessous de 30 L/s, les pertes d'habitats sont déjà effectives au-dessus de ce seuil. Au fil des années, ces pertes s'additionnent et mènent à un net recul de la biodiversité alors que nous devrions plutôt prendre des décisions pour la reconquête de la biodiversité
- De plus, dans l'étude précédente, l'étude des Volumes Prélevables (2017), le débit biologique bas avait été fixé à 50L/s
- La définition d'une gamme n'est qu'un élément parmi tant d'autres, des actions très concrètes doivent être définies

# Consultation dématérialisée

## Remarques :

Communauté de Communes Sud Sarthe : Ne se prononce pas

- Les DB 30 et 60 L/s correspondent à des débits faibles. Le DB haut de 60 L/s devrait être dépassé régulièrement hors période d'étiage (occasionnellement pendant la période d'étiage) sans pour au temps altérer le fonctionnement biologique. L'application d'un seuil haut de 60 L/s me paraît peu pertinente.
- Concernant le seuil bas, vu la variabilité des données et l'incertitude pour fixer le DB bas à sa juste valeur, pas en mesure de se prononcer avec certitude qu'un débit moindre que 30 L/s engendra plus des pertes biologiques

# Ordre du jour

1. Retour sur le COPIL HMUC Argance du 12 juillet 2024
2. Retour sur la consultation dématérialisée des membres de la CLE
3. Validation de la phase 1 de l'étude HMUC Argance
4. Etude de préfiguration HMUC sur le bassin versant du Loir
5. Questions diverses

# Validation de l'étude HMUC Argance

Validation de :

- 1) la gamme de débits écologiques 30 – 60 L/s ?
- 2) de la phase 1 de l'étude ?

# Validation de la phase 1 de l'étude HMUC Argance

## Suite de l'étude

### ☐ Phase 2

- Consultation dématérialisée sur l'évolution future des usages sur le bassin versant de l'Argance
  - Via un formulaire en ligne (accompagné d'une note explicative)
  - Du 30 août au 20 septembre
- Croisement des volets HMUC et définition d'objectifs pour la gestion structurelle

### ☐ Phase 3

- Propositions d'adaptation et d'actions

**Fin d'étude prévue pour février/mars 2025**



# Ordre du jour

1. Retour sur le COPIL HMUC Argance du 12 juillet 2024
2. Retour sur la consultation dématérialisée des membres de la CLE
3. Validation de la phase 1 de l'étude HMUC Argance
4. Etude de préfiguration HMUC sur le bassin versant du Loir
5. Questions diverses

# Etude de préfiguration HMUC sur le bassin versant du Loir

Le projet a été sélectionné dans le cadre de l'AMI pour un financement à 100% du montant.

➤ **maximum 72 000 € TTC** (pour la tranche ferme du marché)

Lors de la CLE du 31 mai dernier, deux scénarios ont été choisis :

- Étude HMUC globale
- Étude HMUC Amont/Étude HMUC Aval

**Ajustement de l'enveloppe budgétaire** : l'enveloppe de la tranche optionnelle (rédaction du cahier des charges) de 6375 € HT sera basculée vers la tranche ferme pour permettre l'analyse d'un scénario supplémentaire.

La tranche optionnelle ne sera donc pas réalisée dans le cadre de ce marché.

**Révision de la proposition budgétaire** : la proposition de 7050 € HT supplémentaire pour l'analyse du deuxième scénario sera réduite de 675 €, ce qui correspond à la différence avec la tranche optionnelle (7050 € – 6375 € = 675 €).

Pour un total 13 425 € HT pour le volet 2b.

Les modifications concernant la révision budgétaire et l'analyse du deuxième scénario seront intégrées dans le prochain avenant, ainsi qu'une prolongation de la durée du marché.

# Ordre du jour

1. Retour sur le COPIL HMUC Argance du 12 juillet 2024
2. Retour sur la consultation dématérialisée des membres de la CLE
3. Validation de la phase 1 de l'étude HMUC Argance
4. Etude de préfiguration HMUC sur le bassin versant du Loir

5. Questions diverses

# Questions diverses

- La sensibilisation des membres de la CLE
- Comment les faire monter en compétence ?
- Ateliers à mettre en place ?
- Composition CLE à retravailler pour 2026
- Révision du SAGE à envisager



Merci pour votre attention